



L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le 06 février à 18h, le Conseil d'administration du CCAS de VIUZ EN SALLAZ, dûment convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal POCCHAT-BARON, Maire, Président du CCAS.

Présents : Mesdames CHEMINAL Joëlle, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MOGET Jeanine, SANTI Danièle, STENOUE Marie-Bénédicte, TURCAS Dominique ; Messieurs BARATTIN André, POCCHAT-BARON Pascal

Pouvoir de : CAMUS Isabelle à LABAYE Josette

Monsieur BARATTIN André est élu secrétaire de séance.

Délibération n° D2024_005 – FINANCES

Approbation du budget primitif 2024

Monsieur POCCHAT-BARON, Président du CCAS présente au Conseil d'Administration les grandes lignes budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes.

Le budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 31.500,00 € et en section d'investissement à la somme de 1.549,45 €.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte administratif 2023 et décidant de l'affectation des résultats

Après examen détaillé des dépenses et des recettes

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 9 janvier 2024

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 à l'unanimité ;

VOTE	POUR	11
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Président du CCAS,
Pascal POCCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
André BARATTIN

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 08/02/2024

Publication en ligne le 12/02/2024.

Le Président du CCAS
Pascal POCCHAT-BARON